

Paris, le 4 février 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Charles-René Tandé, Président de l'Ordre des experts-comptables, s'engage pour la défense de la caisse de retraite autonome de la profession

Le Président de l'Ordre des experts-comptables, qui conteste depuis plusieurs semaines le projet de loi de Réforme des Retraites, monte au créneau pour soutenir la CAVEC (Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables) et combattre son absorption par le régime universel.

Charles-René Tandé, porte-parole de toute la profession, dénonce la disparition programmée du régime de retraite complémentaire des experts-comptables, bien géré depuis sa création en 1949.

Tout en soutenant l'idée d'une nécessaire réforme des retraites, il attire l'attention sur la disparition programmée de modèles vertueux qui ont fait leurs preuves et appelle à tenir compte des demandes de la profession comptable :

- le maintien des régimes autonomes de retraite complémentaire et d'invalidité-décès,
- la Limitation de l'application du régime universel à un Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (1 PASS) sur un taux identique à la part salariale du régime général,
- la Conservation de la plénitude du droit de propriété des réserves constituées,
- la Garantie d'une représentation non diluée dans un futur régime universel de retraite.

Depuis des mois maintenant, l'ensemble des représentants de la profession comptable appelle l'attention des pouvoirs publics, en particulier celle du Premier ministre, sur les risques liés à la suppression programmée des régimes complémentaires autonomes.

Contact presse :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26 & Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64